

Convention Collective en danger !

Journée d'action le 19 avril

Il y a 50 ans, en 1968, les travailleurs de la métallurgie luttent pour exiger des garanties collectives pour tous. Cette lutte de plusieurs semaines a abouti à l'amélioration de la Convention Collective de la Métallurgie existante et à la création de bien d'autres. Les avantages conquis sont, pour la plupart, ceux dont nous bénéficions encore aujourd'hui.

Mais l'UIMM (organisation syndicale patronale de la métallurgie dont la plupart des entreprises de la branche sont adhérentes) a décidé au niveau national l'ouverture de négociations sur le statut de tous les salariés de la branche, de l'ouvrier au cadre.

Démarrées il y a 19 mois, ces négociations sont donc **les plus importantes pour nous depuis un demi-siècle.** Elles abordent tous les thèmes cruciaux :

- Salaires
- Classifications
- Conditions de travail
- Temps de travail
- Etc...

Du résultat de ces discussions vont dépendre **nos conditions de vie et de travail pour les prochaines décennies,** mais aussi **celles de tous les salariés qui entreront dans une entreprise de la métallurgie de notre pays.**

L'objectif du patronat est simple : s'appuyant sur la casse du Code du travail permise par la loi El Khomri et sur les ordonnances Macron, il veut utiliser ces négociations pour mettre à plat tout ce qui contribue à la reconnaissance et au paiement de notre travail, pour accentuer la flexibilité et renforcer l'emprise du travail sur nos vies privées.

Dernièrement le syndicat patronal a mis sur la table un projet d'accord sur les classifications, l'organisation et le temps de travail qui remplacerait les dispositifs actuels contenus dans nos conventions collectives territoriales (pour les non cadres) et dans la convention collective nationale (pour les ingénieurs et cadres).

Jusqu'à présent, l'employeur qui embauchait un salarié dans une entreprise de la métallurgie devait prendre en référence le diplôme de l'éducation nationale, et recourir à un coefficient référencé dans une grille de salaires.

Tous ces acquis, l'UIMM veut les voir balayés, passés à la trappe ! Elle veut que la référence soit désormais le poste de travail et éventuellement l'expérience. Déjà, nous le savons toutes et tous, les directions de nos entreprises refusent souvent de faire évoluer et d'augmenter les salaires malgré la polyvalence et les formations qu'elles ne prennent que rarement en compte.

Alors avec un tel accord ça sera BIEN PIRE !

Le patronat de la métallurgie en veut encore davantage notamment sur le temps de travail. Au menu de ses rêves :

- **10h** par jour de travail effectif.
- **24h** de repos/semaine et pas forcément le dimanche...
- Repos quotidien réduit à **9h** (avec possibilité de fractionnement) au lieu de 11h.
- Doublement du contingent annuel d'heures supplémentaires à **440** au lieu de 220.



- Forfait jour pour les ingénieurs et cadres porté à **282** jours au lieu de 218. **Soit la possibilité de travailler 47 semaines de 6 jours par an...**
- Paiement des heures supplémentaires à **10%** au lieu de 25 et 50%...

Sans oublier qu'il indique clairement qu'il aimerait rediscuter (et on sait ce que cela veut dire) de la prime et des jours d'ancienneté, du paiement des 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie, des primes de panier de nuit, etc...

Dernière revendication patronale exprimée et non la moindre : la négociation de CDI de chantier et l'allongement de la durée des contrats et des périodes pour l'intérim et les CDD ! La CGT s'est adressée officiellement à toutes les autres organisations syndicales afin de trouver une position commune et éviter ainsi qu'une boîte « de Pandore » ne soit ouverte !

Dans cette négociation, la CGT est force de propositions et porte un véritable projet progressiste de Convention Collective Nationale pour tous les salariés. Si vous voulez plus d'informations, nous vous invitons à aller sur le site de FTM CGT <https://ftm-cgt.fr/> et également sur le site YouTube où vous pourrez visionner plusieurs vidéos explicatives : <https://www.youtube.com/watch?v=BQ3rHQqmi78> etc...

L'implication des salariés de la métallurgie doit devenir visible. Visible afin d'être un point d'appui pour les négociateurs CGT qui défendent pied à pied les intérêts de l'ensemble des salarié(es) de la branche, et visible également pour le patronat qui doit voir que les métallos ne sont pas prêts à voir rogner et supprimer des garanties collectives si chèrement acquises.

La destruction du socle social français est l'œuvre des gouvernements successifs avec, en guide suprême, Emmanuel Macron. Pour sa part, le patronat, même s'il se fait discret, est aux manettes. D'un côté, il tient le stylo pour écrire les lois réformant le Code du travail et, de l'autre, il s'acharne à casser le socle social construit tout au long du XX^e siècle.

Le « Tous ensemble » ! Développer la convergence des luttes !

Dans ce contexte d'attaques tous azimuts, on mesure bien l'impérieuse nécessité pour chaque profession de défendre ses droits et, par la dynamique, en obtenir de nouveaux. De ce fait, la lutte décidée par les Cheminots pour défendre le Service Public, leur travail et leur statut et notre lutte dans la Métallurgie pour défendre notre Convention Collective procèdent de la même démarche. Ces luttes se renforcent l'une l'autre et les Métallos, comme les Cheminots, ne doivent rien lâcher sur leurs particularités revendicatives.

La meilleure des solidarités et de construire un « **Tous Ensemble** », c'est de lutter en partant des revendications décidées avec les salariés qui sont au plus près des réalités vécues. Il en va ainsi des fonctionnaires (enseignants, infirmiers et médecins ou encore gardiens de prison...) et des retraités.



La CGT SCHNEIDER ELECTRIC appelle à faire du 19 avril une journée de grève !

Elle appelle les salariés à cesser le travail et à participer aux manifestations qui seront organisées en y portant leurs spécificités et en particulier la défense de la Convention Collective de la métallurgie.